



Le concours photo des Amis de la Nature France

Comme chaque année, l'Internationale des Amis de la Nature vous propose de participer à un PhotoChallenge, grand concours photo, dont la thématique est le **Voyage dans le Respect de la Nature**.

Cette année, les Amis de la Nature France ont décidé de se joindre à ce PhotoChallenge, et de vous proposer de concourir au niveau national.

NB : Ce concours ANF ne vous empêche en rien de participer au concours de l'IAN à titre individuel. Voir le règlement et les prix à gagner ici <https://www.nf-int.org/fr/kalender/respectnfi-photochallenge>, ainsi que dans les fichiers joints : Règlement du concours et Communiqué de Presse de l'IAN

Nous sommes heureux de vous inviter à participer à ce concours qui **démarrera le 12 juillet, et se terminera le 11 novembre à minuit**.

Partagez avec nous vos moments les plus inspirants de **voyage durable** - que vous fassiez de la randonnée sur des sentiers sauvages, du vélo sur des routes panoramiques, du kayak sur des eaux tranquilles ou que vous profitiez de vues à couper le souffle depuis un train. Montrez-nous avec votre photo, et dans une courte description comment vous découvrez le monde de manière authentique !

Un jury composé de professionnels, et d'Amis de la Nature, sélectionnera les gagnants. **Le Grand gagnant verra sa photo concourir au niveau international**.

De nombreux cadeaux sont à gagner : des nuitées dans l'une de nos Maisons Amis de la Nature, des cartes cadeaux, un abonnement à un magazine, des goodies Amis de la Nature France.

Comment participer ?

Envoyez votre photo, ainsi qu'une courte description de son contexte via ce [formulaire](#) (Taille de la photo 5 Mo maximum, une seule photo par personne) ou

Postez-la sur Instagram avec l'hashtag #anfphotochallenge2025 et mentionnez @amisnature_france dans une courte description de la photo.

(Assurez-vous que votre profil est public !).



Règlement participation au jeu concours

Qui peut participer ?

Seules des personnes âgées de 14 ans et plus, qui sont elles-mêmes les auteurs des photos, sont autorisées à participer et à présenter leurs photos. Les organisateurs du concours ne sont pas autorisé/e/s à participer.

La voie judiciaire est exclue, notamment en ce qui concerne la désignation des gagnants. Le prix ne peut pas être échangé contre de l'argent et n'est pas transmissible. Les participants lauréats de prix consentent expressément à la collecte, au traitement automatisé, à l'enregistrement sur des supports de données et à l'utilisation de leurs données personnelles par l'organisateur du concours. Ce consentement peut être révoqué à tout moment.

Comment participer ?

Le concours photo **débute le 12 juillet 2025 et se termine le 11 novembre 2025 (minuit)**.

Les soumissions peuvent être faites de deux manières :

1. Envoyez votre photo, ainsi qu'une courte description de son contexte via ce [formulaire](#) (Taille de la photo 5 Mo maximum, une seule photo par personne) ou
2. Publiez votre photo sur votre compte Instagram, en utilisant l'hashtag #anfphotochallenge2025 et en mentionnant @amisnature_france dans une courte description de la photo. Pour que la participation soit valable, votre profil Instagram doit être public !

Comment les gagnant/e/s seront-ils/ elles désigné/es ?

À la fin de la phase de soumission (11 novembre 2025, minuit), les photos seront évaluées par un jury de professionnels et d'Amis de la Nature, qui sélectionnera les photos gagnantes. La photo ayant remporté le plus de votes participera automatiquement au concours international (sauf avis contraire du participant sélectionné).

Les gagnant/e/s seront informé/e/s jusqu'au 15 décembre 2025.

Le/la gagnant/e sera informé/e par mail ou Instagram et devra accepter le gain au plus tard le 15 janvier 2026 et communiquer à l'organisateur les données nécessaires à la remise du prix, comme ses nom et adresse. Si le gain n'est pas accepté dans le délai imparti, le droit au gain devient caduc. Si le droit au gain devient caduc pour les raisons susmentionnées, le gain sera réattribué à la discrétion de l'organisateur. L'information relative au gagnant/à la gagnante est sans garantie, les droits au gain ne sont pas transmissibles à d'autres personnes.

Droits d'auteur et d'utilisation : À quoi faut-il faire attention ?



CONCOURS PHOTO



Les photos de personnes ne peuvent être soumises qu'à condition que les droits de la personnalité des personnes photographiées aient été respectés et que l'accord pour la publication de la photo ait été obtenu.

En participant, le/la participant/e confirme être l'auteur des photos soumises et disposer ainsi sans restriction des droits d'utilisation des photos. Le/la participant/e confirme en outre que les photos qu'il/elle a téléchargées sont libres de droits de tiers ; en particulier, que toutes les personnes représentées reconnaissables sont d'accord avec les utilisations mentionnées et que les droits de la personnalité de tiers ne sont pas violés par ces utilisations. En participant, le/la participant/e libère l'organisateur d'éventuelles revendications de tiers.

Le/la participant/e garantit que le contenu des fichiers image transmis ne contrevient pas aux normes d'interdiction en vigueur. Les soumissions qui enfreignent la loi, qui prônent la violence, la pornographie, le racisme ou toute autre fait répréhensible, ou qui visent à manipuler le concours, seront supprimées par l'organisateur. Aucune notification ne sera envoyée en cas de suppression de photos.

En outre, l'organisateur se réserve le droit d'exclure du concours des contributions qui portent manifestement atteinte aux droits de la personnalité des personnes photographiées ou qui ont manifestement été prises sans l'accord des personnes représentées. De même, des photos nettement hors du sujet ne seront pas prises en compte.

L'organisateur se réserve aussi le droit d'exclure des photos du concours dans d'autres cas justifiés.

Les personnes soumettant des photos dégagent l'organisateur du concours de toute responsabilité en cas de revendications de droits d'auteur de tiers (par ex. personnes représentées). Toute utilisation par des tiers, comme le téléchargement ou d'autres publications, est interdite.

L'organisateur se réserve le droit de ne pas publier des photos, ceci sans avoir à le justifier. Le téléchargement des photos sur le site prévu à cet effet ou leur publication sur Instagram implique l'acceptation des conditions de participation au concours.

Le concours n'est pas lié à Facebook ou Instagram et n'est aucunement sponsorisé, soutenu ou organisé par Facebook ou Instagram. L'organisation destinataire des informations fournies par les participants n'est ni Facebook ni Instagram, mais l'organisateur.

La participation au concours n'est possible qu'aux conditions énoncées ici. Les participants acceptent expressément le Règlement du concours. L'organisateur se réserve le droit d'annuler ou de terminer le concours à tout moment, sans préavis et sans avoir à se justifier.

Clause particulière : Si une disposition du Règlement de participation était ou devenait caduque, la validité des autres dispositions n'en serait pas affectée. Les dispositions légales respectives entreraient en vigueur à la place des dispositions caduques ou manquantes.